

# La culture financière des Français progresse



© 2021 Les Echos Publishing

Selon une enquête récente de la Banque de France, les Français ont une culture financière dans la moyenne de l'OCDE.

---

## Les taux d'intérêts des crédits immobiliers toujours au plus bas



© 2021 Les Echos Publishing

Selon une étude récente de l'Observatoire Crédit Logement/CSA, le taux moyen des crédits s'est établi à 1,06 % en novembre 2021.

---

# De nouveaux indicateurs pour les SCPI



© 2021 Les Echos Publishing

L'Association française des sociétés de placement immobilier vient d'annoncer la mise en place de nouvelles modalités pour le calcul de certains indicateurs de performance des SCPI.

---

# L'Association de représentation des Sofica fait le bilan



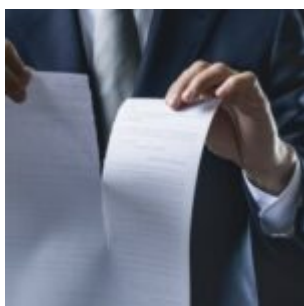
© 2021 Les Echos Publishing

Les Sofica, ce produit vieux de plus de 30 ans, ont concouru au financement des œuvres cinématographiques et télévisuelles

à hauteur de 57 millions d'euros en 2020.

---

# **Assurance-emprunteur : bientôt résiliable à tout moment ?**



© 2021 Les Echos Publishing

Une proposition de loi vise à instaurer la résiliation infra-annuelle de l'assurance-emprunteur.

---

**Une assurance-vie  
responsable, verte et  
solidaire**



© 2021 Les Echos Publishing

L'investissement responsable séduit de plus en plus d'épargnants. Pour preuve, selon les derniers chiffres relevés par l'AFG (Association française de la gestion financière), à fin 2020, l'encours de la gestion « investissement responsable » en France s'établit à 1 587 Md€, dont 603 Md€ dans la catégorie ISR. Plusieurs raisons expliquent cette tendance.

D'une part, certains investisseurs souhaitent donner davantage de sens à leur placement. En favorisant ces fonds d'investissement responsable, les épargnants s'assurent que les capitaux qu'ils investissent sont utilisés dans des domaines/des politiques auxquels ils sont sensibles.

D'autre part, la loi Pacte du 22 mai 2019 a poussé les assureurs à promouvoir au sein de leurs contrats d'assurance-vie des fonds solidaires, verts et responsables. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, tous les contrats d'assurance-vie doivent proposer au moins une unité de compte affichant soit le label ISR, soit le label Greenfin ou soit encore le label Finansol. Bonne nouvelle pour les investisseurs intéressés par l'investissement responsable ! À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, cette obligation sera renforcée puisque les assureurs devront proposer une unité de compte dans chaque catégorie.

**Précision** : le label ISR (investissement socialement responsable) garantit que les fonds sélectionnent leurs actifs sur la base de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le label Greenfin s'intéresse à la finance verte, c'est-à-dire aux fonds qui sélectionnent les entreprises ayant un impact positif sur le climat et la

transition écologique. Le label Finansol s'intéresse aux produits d'épargne qui contribuent réellement au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et/ou environnementale, comme l'accès à l'emploi, au logement ou encore le soutien à l'agriculture biologique.

© 2021 Les Echos Publishing

---

# **Dernier délai pour demander une dispense d'acompte fiscal sur les revenus des capitaux mobiliers**



© 2021 Les Echos Publishing

Les contribuables ont jusqu'au 30 novembre 2021 pour demander une dispense du prélèvement obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu portant sur les revenus des dividendes et des produits de placement à revenu fixe.

---

# Quel prix pour les terres agricoles en 2020 ?



© 2021 Les Echos Publishing

Le ministère de l'Agriculture a publié le barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles en 2020.

---

## Une plate-forme pour sensibiliser à l'investissement durable



© 2021 Les Echos Publishing

Le think tank européen 2 Degrees Investing Initiative vient de lancer une plate-forme destinée à informer, sensibiliser et aider les investisseurs à définir leur profil extra-financier dans l'environnement de l'investissement durable.

---

# Projet de loi de finances : la nouvelle mouture du dispositif « Louer abordable »



© 2021 Les Echos Publishing

La nouvelle version du dispositif « Louer abordable » ouvrirait droit notamment à une réduction d'impôt de 15 % ou de 35 %, selon les cas, au lieu d'une déduction spécifique sur les revenus fonciers.